



Conférence de consensus sur la prévention de la récidive

14 & 15 février 2013

Paris - Maison de la Chimie

Martine HERZOG-EVANS



Les prises en charge et les programmes qui marchent.
A quelles conditions les programmes qui ont fait leurs
preuves ailleurs peuvent-ils être transposés en France ?

Martine HERZOG-EVANS

Professeur de droit et de criminologie à l'université de Reims

Conférence de consensus sur la prévention de la récidive

14 & 15 février 2013

Paris - Maison de la Chimie

Transposer « les programmes » en France?

Ce que sont les programmes

- **Origine:** de Nothing works (Martinson) à “What Works?” (Cullen et Gendreau, 2001; Andrews et Bonta, 2010)
- **Théorie RNR** (adapter au risque de récidive/traiter les risques criminogéniques identifiés par les études longitudinales/s’adapter à la réceptivité des condamnés)
- **Un ensemble d’intervention;** pas seulement des méthodes cognitives et comportementales (CBT)
- **Cela marche:** Avec les juridictions résolutive de problèmes, ce sont parmi les expériences les plus évaluées au monde.
- **Efficacité réelle sur la délinquance** générale (Lipsey et al. 2007); les jeunes adultes (Lösel, 2012), les délinquants sexuels (Lösel et Schmücker M., 2008 et Hanson et al. 2009); la violence domestique (Smelslund et al., 2011).



Mais grande complexité de la mise en œuvre

- Coût plus élevé or :
 - Taux d'attrition (ceux qui sortent du programme ont de pires résultats que ceux qui n'y sont pas rentrés) = > indispensable de ne pas les généraliser et vouloir faire du chiffre.
 - Surtout ils ne marchent que si **(tous ingrédients qui manquent chez nous)** :
- On dispose des scientifiques de haute volée rompus aux programmes et à la RNR qui composent la commission d'accréditation
- On évalue aussi en aval non seulement la mise en œuvre, mais surtout les résultats et ce, de manière scientifiquement rigoureuse (France: manquent les scientifiques)
- On veille à l'intégrité du programme avec d'autres recherches et des opérations de maintenances régulières
- On dispose en amont des outils actuariels de 3/4e générations permettant d'évaluer sérieusement risks et needs
- On a des "chefs" charismatiques, enthousiastes et compétents



Causes potentielles de résistance française

- Résistance aux CBT : domination de la psychanalyse
- Résistance à la rigueur scientifique en sciences humaines
- Isolationnisme et absence de lecture de la littérature internationale (comme de contribution significative à celle-ci)
- Absence de scientifiques aptes à évaluer avec les méthodes randomisées qui s'imposent
- Culture fermée des institutions cibles : obstacle sérieux à l'ouverture aux chercheurs
- Absence de fonds systématiquement alloués



Conditions de la réussite chez nous

- Favoriser le **développement de l'enseignement et de la recherche** en CBT et criminologie appliquée
- Développer **l'enseignement des langues scientifiques** dans notre domaine (anglais, néerlandais...) dans les universités et y intégrer **l'internationalisation** à tous les niveaux
- **Développer les liens universités/terrain** et universités écoles de formation
- Dans l'attente, **être modestes et coopérer** avec (et apprendre de) nos voisins, notamment européens
- **Résister à notre tendance habituelle au centralisme** généralisateur: expérimenter et évaluer d'abord
- **Repenser recrutement et formation** surtout au regard de ce qui suit:



Ne pas oublier l'essentiel

- En dehors des programmes il y a aussi :
 - **Les *core correctional practices*** (Trotter, 2006), soit un ensemble de qualités et compétences (résolution des problèmes réels des condamnés, i.e. haut niveau de travail social; techniques de l'interview motivationnel; attitude pro-sociale) que doivent avoir les CPIP pour obtenir des résultats tangibles. Plus faciles à enseigner, plus proches de notre culture et tout aussi efficaces
 - **Les juridictions résolutive de problèmes (PSC)** (aussi évalués que les programmes et aussi efficaces) : nous avons déjà les JAP, très proches des PSC; ici il s'agit d'améliorer l'existant. not. au regard de:
 - **Le travail en partenariat** (voir H-Evans, « All hands on deck ») à défaut de quoi aucun résultat significatif ne peut être attendu. S'inspirer à cet égard du MAPPA anglais et/ou des COSA canadiens.
- Et **ne surtout pas se débarrasser du procès équitable** dans l'exécution des peines dont la littérature sur la légitimité de la justice (ex. Tyler, 2006; Huklesby et Crawford, 2012) et l'expérience des PSC soulignent l'efficacité sur la prévention de la récidive.

